



VILLE
de
**MONTBONNOT
SAINT-MARTIN**
(38330)

N°03

Nombre de conseillers en exercice :	29
présents :	21
votants :	28
nombre de voix pour :	28
nombre de voix contre :	00
abstention :	00
NPPV :	00

OBJET :

Création d'un comité de pilotage pour la construction du nouveau groupe scolaire de maternelle

Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture ou
Sous-préfecture
le : vendredi 27 janvier 2023

Publié sur le site Internet
www.montbonnot.fr
le : **31 JAN. 2023**

République Française
Département de l'Isère
20230005 Arrondissement de Grenoble
Canton de Meylan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt trois

le 24 janvier 2023

le conseil municipal de la commune de MONTBONNOT-SAINT-MARTIN dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Dominique BONNET, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 17 janvier 2023

Présents : M. Dominique BONNET, Maire - Mmes, MATHIEU, ROLIN, LE BARRILLEC - Mrs FARRUGIA, CLAPPAZ, DESCHARRIERES, BOIS, Adjoint(e)s - Mmes, BRULEBOIS-VIOTTO, PARENDEL, CARBONE, DESPRES, HEILLIETTE - Mrs BARONI, BAUSSAND, COQUET, ISAAC, KLEIN, PERIN, VINTI, MAFFET.

Pouvoirs : Mmes, SONJON (pouvoir à Gilles FARRUGIA), SPALANZANI (pouvoir à Patrick DESCHARRIERES), CARRÉ, (pouvoir à Alexis ISAAC), BENZA-RAIEVSKI (pouvoir à Agnès ROLIN), HALLÉ (pouvoir à Laurent COQUET) - Mrs VIGNON (pouvoir à Roger BOIS), LEIFFLEN (pouvoir à Alain MAFFET).

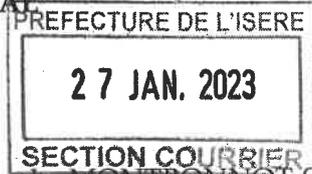
Absente excusée : Mme Catherine FAVAND.

Mme Agnès ROLIN est nommée secrétaire.

Le Maire rappelle à l'ensemble du conseil municipal que dans le cadre du débat d'orientation budgétaire 2023, il a été décidé de lancer la construction d'un nouveau groupe scolaire sur le terrain en cours d'acquisition et situé contre l'école du Tartaix et le centre de loisirs. Ce terrain de 8000 m² devra pouvoir accueillir un groupe scolaire de 6 à 7 classes, l'ensemble des équipements nécessaires au fonctionnement de l'école, une cour pour les enfants, un espace de stationnement spécifique à l'école maternelle et également être compatible avec la construction future d'une cuisine centrale proximité de l'école maternelle ou contre l'école maternelle.

Ce groupe de pilotage aura également comme particularité d'être également les représentants de la collectivité pour la future constitution du jury de concours (pour rappel le jury de concours est constitué de 6 élus et 3 représentants de la profession - architecte ou ingénieur). La constitution du jury fera l'objet d'une délibération spécifique qui sera prise lorsque le programme définitif de construction du groupe scolaire aura été entériné.

Ce comité de pilotage sera constitué de 6 élus dont le Maire.



Ce comité de pilotage aura pour mission :

- Recensement de l'ensemble des besoins pour le futur groupe scolaire,
- Validation d'un programme de construction pour le futur groupe scolaire,
- Lancement de la procédure de concours de maîtrise d'œuvre et recrutement d'une équipe,
- Suivi de l'ensemble des différentes phases d'études du projet (APS, APD et PRO),
- Suivi et visite du chantier,
- Réception de l'ouvrage.

Après délibération du conseil municipal, le comité de pilotage sera constitué de :

- 1 - Dominique Bonnet, le Maire
- 2 - Daniel LEIFFLEN, pour la minorité,
- 3 - Laurence LE BARRILLEC
- 4 - Gilles FARRUGIA
- 5 - Claude BAUSSAND
- 6 - Agnès ROLIN

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve cette délibération.

Le secrétaire de séance,
Mme Agnès ROLIN



Fait à Montbonnot Saint-Martin,
les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Dominique BONNET

